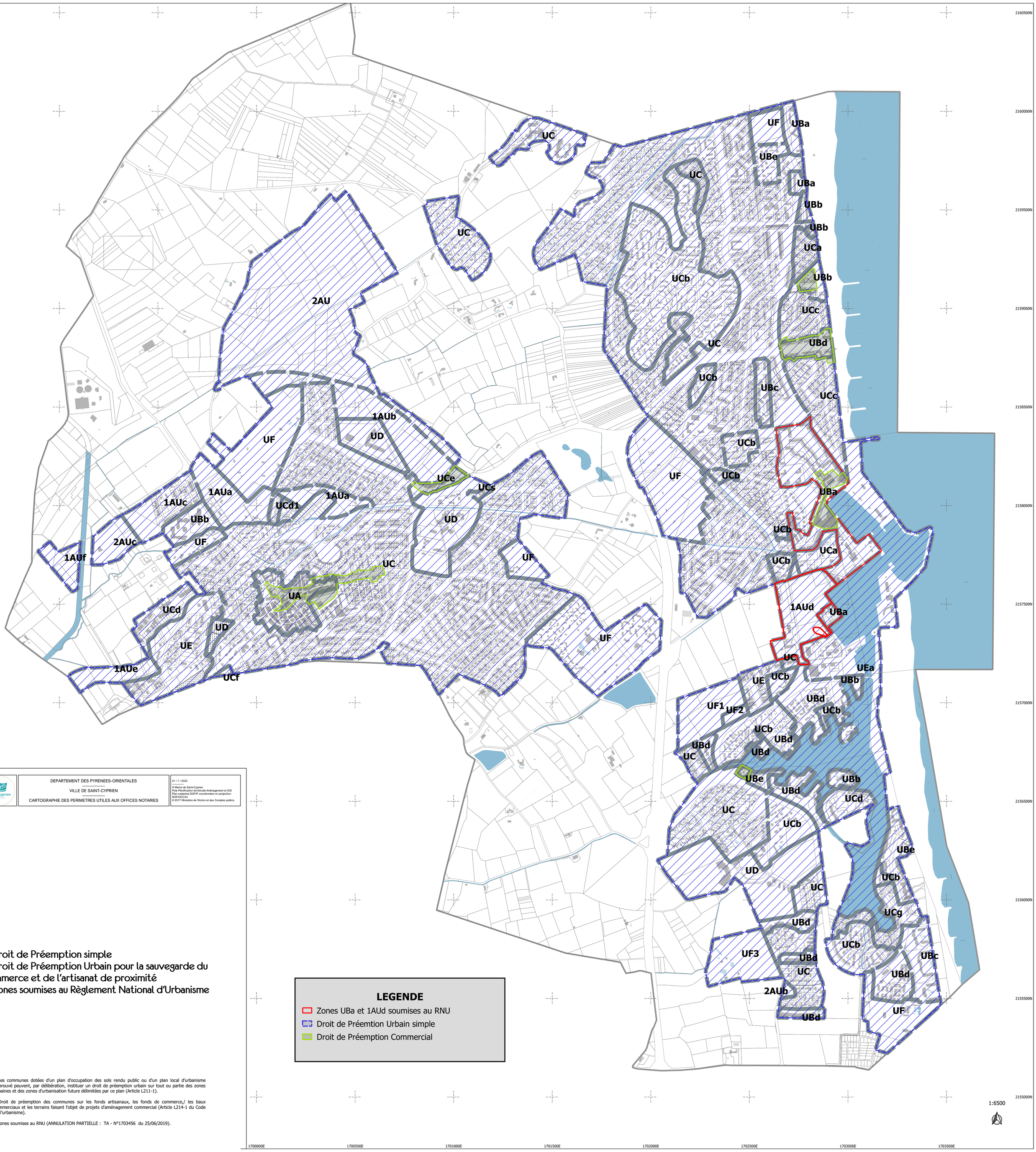

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE SAINT-CYPRIEN
CARTOGRAPHIE DES PERIMETRES UTILES AUX OFFICES NOTARIES

21 / 1 / 2022
© Mairie de Saint-Cyprien
Pole Planification territoriale Aménagement et SIG
Plan cadastral DGFIP coordonnées en projection: RGF93CC43
© 2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

- Droit de Préemption simple
- Droit de Préemption Urbain pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité
- Zones soumises au Règlement National d'Urbanisme

LEGENDE

- Zones UBa et 1AUd soumises au RNU
- Droit de Préemtion Urbain simple
- Droit de Préemption Commercial

1:6500

- Les communes dotées d'un plan d'occupation des sols rendu public ou d'un plan local d'urbanisme approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan (Article L211-1).

- Droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce,/ les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial (Article L214-1 du Code de l'urbanisme).

- Zones soumises au RNU (ANNULATION PARTIELLE : TA - N°1703456 du 25/06/2019).